



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions d'entrée et de séjour

Question écrite n° 66864

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de jeunes migrants isolés et plus particulièrement sur la situation préoccupante d'une dizaine de lycéens parisiens sans papiers et sans domicile. En effet, depuis mercredi 15 octobre 2014, la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) héberge dans ses locaux de la rue Léon Giraud, dans le 19e arrondissement, neuf lycéens sans papiers ni domicile menacés d'expulsion. Si l'on peut saluer la mobilisation de ce syndicat et du collectif MIE (Mineurs isolés étrangers), il est intolérable de constater que ces jeunes qui vivent depuis plusieurs mois dans la rue, sans repas réguliers, de surcroît menacés d'expulsion, soient contraints de se réfugier dans des locaux qui ne sont pas adaptés pour de l'hébergement. La mise sous protection de ces jeunes est plus que nécessaire. Aussi il lui demande quelles mesures le ministère de l'éducation nationale entend appliquer afin de mettre à l'abri sans plus tarder ces jeunes isolés étrangers et leur permettre ainsi de mener à bien leur scolarité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66864

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8732

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)